

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2006**

**Séance du 29 juin 2006**

CG 06/3<sup>ème</sup>/II-04

**PROGRAMMES POUR LES COMMUNES  
EN MATIERE D'HABITAT ET CADRE DE VIE**

—

**AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

—

Lors du vote du Budget Primitif de 2006, notre Assemblée Départementale a adopté les différentes autorisations de programmes pour les politiques d'aides aux Communes en matière d'Habitat et Cadre de vie.

A cette période de l'année, nous constatons une forte progression des dépôts de dossiers, conséquence directe de la mise en œuvre des contrats de pays.

Cela se traduit par des modifications budgétaires sur nos politiques d'aides :

- au titre des actions publiques d'accompagnement,
- pour la participation aux frais d'animation-suivi en matière d'OPAH.

**I – ACTIONS PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'OPAH**

Lors du vote du budget primitif, nous avons adopté une autorisation de programme de **600 000 €** pour les actions publiques d'accompagnement d'OPAH (Opération Publique d'Amélioration de l'Habitat).

Tous ces projets, souvent complexes et lourds financièrement pour les Communes, bénéficient de la démarche Contrat de Pays. Nous constatons que bon nombre d'entre eux ont aujourd'hui abouti et que les travaux sont prêts à démarrer.

Afin de prendre en compte ces éléments, et au vu des dossiers en instance dans nos Services, je vous propose d'adopter une autorisation de programme complémentaire de **200 000 €** pour l'exercice 2006, sur l'article 2041433, sous-fonction 74. Les crédits de paiements correspondants seront inscrits sur le prochain exercice budgétaire.

## **II – PARTICIPATION AUX FRAIS D'ANIMATION-SUIVI DES OPAH**

Lors du vote du budget primitif, nous avons adopté le programme de l'année 2006 pour les animations-suivis d'OPAH suivantes :

- les années 2 et 3 de l'OPAH de la Communauté de Communes du QUERCY CAUSSADAIS,
- l'année 4 de l'OPAH de la Communauté de Communes GARONNE GASCOGNE.

Cette dernière vient d'obtenir l'accord des Services de l'Etat pour engager une cinquième année d'animation-suivi sur son OPAH, pour un coût de 29 837,80 €TTC.

Compte tenu des éléments exposés, je vous propose d'adopter , au titre de programme complémentaire pour l'année 2006, l'opération suivante :

- OPAH de la Communauté de Communes GARONNE GASCOGNE 5ème et dernière année d'animation-suivi avec une subvention de **4 475 €** (soit 15 % de 29 837,80 €TTC), opération inscrite en année 2 du contrat de pays GARONNE QUERCY GASCOGNE.

Je vous propose de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

### **Actions publiques d'accompagnement d'OPAH**

- Adopte une autorisation de programme complémentaire de 200 000 € pour l'exercice 2006, sur l'article 2041433, sous-fonction 74 ;
- Précise que les crédits de paiements correspondants seront inscrits sur le prochain exercice budgétaire ;

### **Participation aux frais d'animation-suivi des OPAH**

- Adopte, au titre de programme complémentaire pour l'année 2006, l'opération suivante :
  - OPAH de la Communauté de Communes GARONNE GASCOGNE 5ème et dernière année d'animation-suivi avec une subvention de 4 475 € (soit 15 % de 29 837,80 €TTC), opération inscrite en année 2 du contrat de pays GARONNE QUERCY GASCOGNE.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,